

Daniel Bacquelaine ne calme pas Joëlle Milquet

ENSEIGNEMENT Les trois ministres de l'Education rencontrent le ministre fédéral des Pensions

Daniel Bacquelaine (MR), le ministre fédéral des Pensions, a reçu jeudi soir les trois ministres de l'Education du pays – Joëlle Milquet pour la Communauté française, Hilde Crevits pour la Flandre et Harald Mollers pour la Communauté germanophone.

Les trois Communautés redoutent que les projets du fédéral en matière de pensions allongent exagérément la carrière des enseignants (de 6 à 7 ans, selon un calcul syndical) et que le montant de la retraite en prenne un coup.

La réunion a duré un peu moins de deux heures. Bacquelaine en sortira en se déclarant heureux d'avoir apaisé ses collègues. Milquet, elle, se dit très mécontente et ne lâche pas son os.

Ce que dit Bacquelaine. Sur la carrière, Bacquelaine calcule que les enseignants travailleront de 1 à 3 années de plus.

« On a vraiment étudié tous les cas de figure, expliquait en journée son cabinet. On ne voit vraiment pas qui devrait travailler 6 ou 7 ans de plus. »

S'agissant du montant de la pension (combien je touche ?), « il ne va pas diminuer » jure le ministre. Et la situation ne changera pas : ainsi, les enseignants qui ont plus de 50 ans à la date du 1^{er} janvier 2012 verront leur pension calculée sur le salaire des 5 dernières années. Pour les autres, on se basera sur les 10 dernières années – et pas l'ensemble de la carrière, comme il en a été question.

Autre chose : les années investies pour obtenir le diplôme permettant d'enseigner resteront prises en compte pour calculer la pension. Enfin, le « tantième préférentiel » dont bénéficient les profs

pour calculer leur pension sera maintenu « jusqu'à ce qu'une définition des métiers lourds soit établie dans le cadre de la concertation sociale. » Pour rappel, la retraite des profs est calculée ainsi : années de carrière x moyenne des salaires, le tout étant divisé par 55 au lieu de 60 (60 étant le tantième généralement pratiqué). Si le métier enseignant est confirmé comme métier lourd, ce tantième sera maintenu. Et sinon, non.

Autre chose : « Tous ceux qui sont en congé préalable ou qui remplissent les conditions pour partir en pension anticipée en 2015 conserveront le bénéfice des dispositions actuelles en ce qui concerne la bonification de diplôme. »

Ce qu'en dit Milquet. Bacquelaine, hier soir, se disait « satisfait d'avoir pu apaiser les tensions. » Milquet, elle, sifflait un tout autre air. « Je suis déçue et, sur certains points, fâchée ! »

Elle admet quelques « petites avancées. » Un : l'effacement du système de bonification de diplômes (par tranche de 6 mois chaque année) commencera en 2016 au lieu de 2015. Deux : « Les enseignants qui, selon les conditions actuelles, ont droit à la pension anticipée en 2015, pourront la prendre et continuer à profiter des conditions actuelles et ce, jusqu'au 31 décembre 2015. » Trois : le prof aujourd'hui en DPPR (disponibilité précédant la retraite) continuera à bénéficier des règles actuelles sur l'accès à la pension anticipée (« Manquerait d'ailleurs plus que ça », grogne la ministre.)

Le reste, c'est moins bon. Milquet a demandé que le régime actuel organisant l'accès à la préretraite soit aussi étendu à l'enseignant qui a introduit sa demande

pour partir en DPPR mais qui n'est pas encore effectivement parti, et à celui qui est actuellement dans les conditions pour filer en DPPR et qui n'a pas encore introduit sa demande. Pas accordé.

Autre chose : l'allongement des années de carrière requises pour la retraite anticipée. Actuellement, le régime permet de libérer l'enseignant dès 60 ou 61 ans. Avec la réforme du fédéral, il ne pourra pas se faire retraiter anticipativement avant 63 ans s'il est prof au secondaire, 62,5 ans s'il est au primaire.

Par ailleurs, Bacquelaine a confirmé ceci : pour l'accès à la pension anticipée, ce qu'on appelle les interruptions de carrière sans motif ne seront plus assimilées à des années de travail. Ce seul point enflamme les ministres de l'Education – le secteur pullule de temps partiels et d'enseignants partis souffler.

Enfin, Milquet souligne que rien ne garantit que les enseignants conservent les régimes favorables qu'ils doivent au fait d'exercer un métier pénible. Le Comité national des pensions (à créer en 2015) verra s'il reconnaît officiellement le métier enseignant comme « lourd ».

Si oui, on maintiendrait les régimes favorables comme le tantième 55 ou comme ce système qui fait que, pour le calcul des années de carrière donnant accès à la retraite anticipée, une année de travail en vaut en réalité 1,09.

Si non, dit Milquet, la pension des enseignants, contrairement à ce que dit Bacquelaine, diminuera bel et bien.

Et la suite ? « Faudra se revoir », disait Milquet hier soir. *Je vous le dis : c'est la déception...* ■

PIERRE BOUILLON